



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01224

Numéro SIREN : 490 702 800

Nom ou dénomination : INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2017 sous le numéro de dépôt 8605



INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 53 399 572 Euros**

**Siège social : Avenue de la Bienfaisance – BP 6 - 13117 LAVERA
RCS AIX EN PROVENCE 490 702 800**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept et le trente Juin à 9 heures 30,
L'associé unique de INEOS Chemicals Lavera SAS, la société INEOS Chemicals France
Holdings Limited

représentée par Monsieur Eric BRAVARD, en vertu d'un pouvoir,
propriétaire des 53 399 572 actions composant le capital social de INEOS Chemicals
Lavera SAS, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Résolutions Ordinaires :

- Lecture et approbation des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Quitus de gestion au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance :

- des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'activité et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,

approuve ces rapports et les opérations qui y sont relatées dans leur intégralité ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 935 956 Euros.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui s'élève à 935 956 euros de la façon suivante :

- 46 798 euros à la réserve légale,
- le solde au report à nouveau, soit 889 158 euros

L'Associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte du fait que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élève à 21 851 euros.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique prend acte que le mandat de Président de Monsieur Frédéric PYTHON est arrivé à expiration et décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Frédéric PYTHON pour une durée de 3 ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé unique prend acte que le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de PriceWaterHouseCoopers Audit expire ce jour et décide de renouveler PriceWaterHouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SIXIEME RESOLUTION

L'Associé unique prend acte que le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Etienne BORIS expire ce jour et décide de désigner en remplacement Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU – 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.



Pour l'Associé Unique
INEOS Chemicals France Holdings Limited
Eric BRAVARD